

## 7.05 Acte de mise en possession du lieu inhabité de Biot au profit d'habitants du Val d'Oneille, 1470.

Biot, donné aux Templiers en 1209, fut le siège d'une commanderie de Templiers, puis d'Hospitaliers, avant d'être entièrement détruit et évacué par la population (réfugiée à la Garde) en 1387. Cette destruction, mentionnée dans un procès-verbal de visite de la commanderie de Nice par les Hospitaliers est clairement attribuée par eux aux guerres civiles. Biot devint alors un repaire de pirates. Il fut repeuplé comme les villages voisins par des habitants venus de la Ligurie, attirés par les importants avantages qui leur étaient consentis. Le document commence par la copie de l'acte d'habitation concédé par le roi René aux délégués des familles d'Oneille qui voulaient repeupler Biot. L'acte d'habitation, donné au palais royal à Aix, date du 10 mars 1470. Le roi considérant que Biot est dépeuplé depuis longtemps, n'abrite plus que des brigands qui commettent des crimes et de nombreux méfaits, situation qui pourrait cesser si le "*castrum*" était réhabité comme vient de l'être celui de la Napoule, accède à la requête des délégués du val d'Oneille. Il demande aux co-seigneurs de Biot de céder les biens vacants de ce lieu, en emphytéose perpétuelle, sous réserve d'un cens annuel, aux habitants du val d'Oneille qui veulent s'y établir. Il permet aux nouveaux habitants et à leurs successeurs de reconstruire le village, d'édifier des fours et des moulins, de tenir les terres libres en pleine propriété, de pêcher en mer dans la zone littorale de Biot, librement et impunément, de faire la chasse aux bêtes sauvages, de se réunir avec l'assentiment et en présence du baile, d'élire annuellement des syndics et des conseillers, de nommer des employés communaux, de lever des impôts entre eux, d'affecter le revenu de ces impôts à telles fins qu'ils jugeront utiles, etc. Il les dispense, pendant 25 ans, de toutes charges fiscales tant personnelles que réelles, telles que tailles, subsides et corvées. Sans tenir compte des droits de co-seigneurs du lieu, la commanderie des Hospitaliers de Nice et l'évêque de Grasse, le roi demande aux futurs habitants de Biot de lui prêter l'hommage à lui-même ou à son grand sénéchal et il oblige les co-seigneurs à choisir leur baile parmi deux candidats présentés par les habitants. A la suite de la copie de l'acte d'habitation, se trouve l'acte de mise en possession du "*castrum*" et de son territoire. Cette cérémonie symbolique où le roi est représenté par le viguier de Grasse, a lieu à Biot même en présence de sept témoins, deux de Saint-Paul, quatre de Villeneuve et un d'Antibes spécialement convoqués à cet effet. Le viguier promet aux délégués des futurs habitants de les défendre envers et contre tous. Ces derniers accomplissent quelques gestes symboliques : ils entassent des pierres, arrachent des herbes et coupent des branches. Environ 50 familles du val d'Oneille vinrent s'installer à Biot.

- Pourquoi le village de Biot est-il abandonné depuis 1387 ?
- Quel est le roi qui fait repeupler Biot ?
- D'où sont originaires les nouveaux habitants ?
- Quelle est la date de l'acte d'habitation ?
- Quels sont les avantages accordés aux nouveaux habitants ?
- Qui sont les co-seigneurs de Biot ?
- R : Quelles mesures le roi impose-t-il aux co-seigneurs de Biot ?